

Sarkozy égratigne les revenus du capital

RSA . Le chef de l'État prétendait taxer certains revenus financiers, déclenchant un semblant de trouble à droite et dans le patronat. On est pourtant loin du compte en matière de justice fiscale...

Approbations dans la gauche socialiste, vives critiques parmi les députés UMP et au MEDEF... Encore un peu, et on en perdrait presque son latin politique... Telle qu'elle a été médiatiquement présentée, l'annonce par Nicolas Sarkozy d'une taxation des revenus du capital pour financer un effort en faveur des plus défavorisés pouvait jeter un certain trouble. Dans un discours, hier en Mayenne, consacré au projet de revenu de solidarité active (RSA), qui devrait entrer en application au 1er juillet 2009, le chef de l'État a officialisé l'idée de le financer par une taxation supplémentaire de 1,1 % des revenus du patrimoine et de placements (dividendes d'actions, assurance vie). « L'État prendra ses responsabilités. Ce ne sont pas les déficits qui financeront la réforme (...) J'estime qu'il est normal, dans un effort de solidarité, que chacun contribue à sortir plus de 3 millions de nos compatriotes de la pauvreté ou de l'exclusion », a-t-il déclaré à Changé, dans la banlieue de Laval. Cette décision représente sans doute une inflexion par rapport à l'intention initiale du gouvernement de financer le RSA en amputant la prime pour l'emploi (PPE), versée à 9 millions de salariés à bas revenus. Les pauvres auraient payé pour les plus pauvres. Dans le contexte d'un fort mécontentement sur le pouvoir d'achat, et d'un puissant sentiment d'injustice depuis le « paquet fiscal » de l'été dernier, le changement n'est pas sans signification.

La « surtaxe » rapporterait 1,5 milliard d'euros

En lieu et place, ce sont donc, nous dit-on, les plus riches qui seront mis à contribution. Belle affiche politique, pour sûr. La réalité est toutefois moins ronflante. Ramenons les choses à leur juste mesure. La « surtaxe » évoquée rapporterait 1,5 milliard d'euros. Pour un coût global du RSA estimé à 13 milliards d'euros. La charge de l'effort sera donc, pour l'essentiel, encore supportée par l'ensemble des contribuables. Contrairement à ce que pourraient faire croire les cris d'orfraie poussés par un Édouard Balladur ou une Laurence Parisot, ce modeste prélèvement supplémentaire sur les revenus du capital ne signifie pas un changement radical de la politique suivie par la droite ces dernières années en matière fiscale. Une tendance caractérisée par « un mouvement général de repli de l'imposition des revenus élevés, des capitaux, du patrimoine, des investisseurs, des multinationales », note le **Syndicat national unifié des impôts (SNUI)**. Et illustrée encore par le « paquet fiscal », paquet cadeau offert, pour l'essentiel, aux bénéficiaires de revenus sur le patrimoine et aux assujettis à l'impôt sur la fortune, et dont le montant atteint les 13 milliards d'euros. À comparer, donc, avec le 1,5 milliard de rendement espéré de la nouvelle taxe... La remise en question de ces avantages, et des nombreux abattements, niches fiscales et autres mesures dérogatoires dont bénéficient les privilégiés de la fortune, constituerait une première piste alternative possible pour financer une politique sociale.

La gauche, et singulièrement le PCF, avance, de longue date, l'idée d'une taxation des revenus du capital, en particulier pour contribuer au budget de la Sécurité sociale. Mais il s'agirait d'abord de faire cotiser les revenus financiers, spéculatifs, des entreprises et des banques, qui avoisinent les 80 milliards par an. Des revenus actuellement exonérés de toute contribution, et qui sont, aujourd'hui encore, épargnés par la « surtaxe » décidée par Nicolas Sarkozy. Les faire payer à même hauteur que les salariés rapporterait, selon des estimations environ 10 milliards d'euros par an.

Ce système « encourage le maintien des très bas salaires »

On le voit, on est bien loin, avec cette décision du chef de l'État, de « mesures courageuses » dépassant « les clivages idéologiques », vantées hier par l'un de ses chauds supporters, le maire UMP de Nice Christian Estrosi.

Cette pichenette sur les revenus financiers n'en reste pas moins - mais cela ne surprend pas - insupportable aux yeux de certains, telle la présidente du MEDEF qui, prédit, sans crainte du ridicule, un déluge de prélèvements obligatoires, ou l'ancien premier ministre Édouard Balladur qui en appelle plutôt à « des économies dans les dépenses budgétaires ».

Cette affaire ne résume cependant pas le débat provoqué par le RSA, qui doit être présenté en Conseil des ministres le 3 septembre. Son principe même est sujet à controverse. « Le RSA est d'abord un outil de retour à l'emploi qui représente une vraie révolution culturelle dans notre approche des politiques sociales », claironnait hier Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi. En vérité, analyse, entre autres, le PCF, ce nouveau système « encourage le maintien des très bas salaires » et, « pire, accroît la pression à la baisse sur l'ensemble des salaires ». À suivre.

Yves Housson

« La tendance à favoriser les revenus financiers n'est pas inversée »

Pour Vincent Drezet, du Syndicat national unifié des impôts, cette taxe est une goutte d'eau au regard des avantages accordés par la fiscalité de l'épargne.

Qui sont les bénéficiaires de ces revenus du capital promis à une taxation supplémentaire pour financer le RSA ?

Vincent Drezet. Les revenus des placements financiers, notamment les dividendes d'actions, sont plutôt concentrés sur la classe aisée, les 10 % des ménages les plus riches, même si on constate que le portefeuille des classes moyennes augmente au fil des ans. Pour les revenus fonciers, on retrouve une grande concentration, sur les mêmes 10 % les plus riches, avec là aussi quelques exceptions : des gens des classes moyennes qui ont un studio, ou ont hérité d'un bien, et le mettent en location. Mais parmi tous ceux qui ont un revenu foncier, il n'y en a que 1 % pour qui c'est le revenu principal. Pour 99 %, cela ne constitue qu'un revenu accessoire. Pour l'assurance vie, c'est différent. Il s'agit d'un produit d'épargne populaire très prisé. C'est le placement du bon père de famille qui veut se constituer un petit complément pour la retraite.

Comment appréciez-vous l'annonce d'une augmentation de 1 % de la fiscalité sur ces revenus ?

Vincent Drezet. Il faut voir les évolutions récentes de la fiscalité de l'épargne. Les revenus financiers ont pratiquement tous été sortis de l'imposition progressive : entre les prélèvements sociaux et le taux proportionnel, ils sont, de fait, imposés à 27 %. Pour quelqu'un qui a des revenus d'activité imposés au taux marginal (le plus élevé) de 40 %, c'est donc avantageux d'avoir des revenus financiers.

La tendance lourde de l'impôt en France, c'est que le barème progressif (mode d'imposition le plus juste - NDLR) s'applique essentiellement aux revenus d'activité, de type salaire. Mais les revenus de placement, de patrimoine, dans leur majorité, ne sont plus imposés au barème progressif. Pour les plus-values, les dividendes, etc., on a multiplié l'imposition proportionnelle. La tendance est donc d'imposer de moins en moins les revenus financiers.

Il ne faudrait pas que les gens se disent : avec cette nouvelle taxe (pour financer le RSA), on va inverser l'évolution. Prenez les chiffres : on attend 1,5 milliard d'euros de cette taxe, c'est inférieur aux allègements sur les donations, les successions, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et au « bouclier fiscal » décidés dans le « paquet fiscal » de 2007. Si on prend tous les allègements, notamment depuis 2000, toutes les mesures dérogatoires (sur les taux, et sur l'assiette, avec les niches fiscales, les abattements), la tendance a été incomparablement plus rentable que cette légère correction partielle, que je qualifie de positivement étonnante. Positive, parce qu'on préfère cette taxe-là à une diminution de la PPE, même si celle-ci n'est pas exempte de critiques. Étonnante, parce qu'au regard des évolutions récentes et de ce qu'on nous annonce pour la suite, ça reste une goutte d'eau.

Plutôt que d'inventer des taxes ici et là, il faudrait commencer à supprimer des niches fiscales et remettre dans le barème progressif de l'impôt, les revenus qui y échappent, notamment les revenus financiers. Il faut savoir qu'avec l'ensemble des niches fiscales appliquées à la fiscalité de l'épargne, l'État se prive de plus de 13 milliards d'euros par an...

Y.H